

Proposition de redécoupage électoral 2008

Travail présenté par David Pagé

Gatineau, le 13 mai 2008

Depuis mon adolescence les questions relevant de l'histoire, de la démographie, de la géographie et de la politique m'ont toujours passionné. J'ai réussi avec le temps et les études à trouver un domaine d'intérêt dans lequel je pouvais fondre ces intérêts en un seul, soit celui de la carte électorale.

Lors du dernier processus de redécoupage de la carte électorale j'ai eu la chance de pouvoir vous rencontrer M. Blanchet lors d'un de vos arrêts à Montréal. À l'époque je n'avais que 20 ans et vous m'aviez félicité pour la précision de mon travail qui proposait à l'époque un redécoupage pour l'ensemble des 125 circonscriptions.

Une fois de plus cette année je me présente humblement devant vous pour proposer un redécoupage complet de la carte électorale québécoise. J'ai basé l'ensemble de mes travaux sur les trois principes suivants :

- 1- Le principe le plus fondamentale dans notre démocratie est celui selon lequel un électeur égal un vote. En conséquence je me suis assuré qu'à quelques rares exceptions la totalité des circonscriptions proposées possèdent entre 41 000 et 49 000 électeurs, la moyenne québécoise étant de 45 207 électeurs.
- 2- Lors des audiences de 2001, vous m'aviez assuré que la proposition de 2008 porterait une attention minutieuse au respect des limites des Régions administratives, des M.R.C, des municipalités et dans une moindre mesure des arrondissements dans les grandes villes. La carte que je vous propose aujourd'hui respecte dans une proportion de 95% ces limites.
- 3- Une carte électorale se ferait de façon très commode s'il ne s'agissait que d'additionner des électeurs jusqu'à la moyenne de 45 207 électeurs. La réalité est que l'électeur doit se sentir lié à sa circonscription et à son député et cela s'appelle le respect des communautés, qu'elles soient historique, géographie, linguistiques ou autre. Je me suis assuré dans la rédaction de la carte que je vous propose de respecter cette réalité le plus possible et je n'ai pas hésité à contacter des connaissances et des amis dans les régions que je connais moins pour leur demander leur opinion quant à mes propositions.

Il est à noter que n'ayant pas vos moyens de production, tous les chiffres que je vous présente aujourd'hui sont approximatifs (à plus ou moins 500 électeurs) et qu'ils sont basés sur les résultats des élections de mars 2007.

Je vais donc vous énumérer les propositions que je vous fais aujourd'hui dans le but d'obtenir la meilleure carte électorale possible en vue du respect des trois éléments ci-haut mentionnés. J'ai décidé de ne pas comparer ma carte avec celle proposée par la commission; par manque de temps, parce que plusieurs de vos orientations correspondent à ce que je propose et pour que vous puissiez vous faire vous-même une idée des différences entre nos deux documents.

Quelques faits saillant :

- 1- La disparition d'une circonscription dans les régions de Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et d'Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec.
- 2- L'ajout d'une circonscription dans les régions de la Montérégie, de Lanaudière, de Laval et de Laurentides-Outaouais.
- 3- Le réaménagement majeur des circonscriptions dans les régions des Cantons-de-l'Est, de la Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches.
- 4- La concentration du plus grand nombre de circonscriptions urbaines à l'intérieur des villes de Gatineau, Sherbrooke, Trois-Rivières, Lévis, Saguenay et Québec.

CHIFFRES QUÉBÉCOIS :

La population électorale québécoise se chiffrait lors des dernières élections à 5 630 567 électeurs.

La circonscription électorale des Iles-de-la-Madeleine étant protégée par la loi elle ne peut donc pas être éliminée, sa population électorale était de 10 586 électeurs.

Puisque la circonscription des Iles-de-la-Madeleine est protégée elle ne doit donc pas être considérée dans les calculs visant à établir la moyenne d'électeur par circonscription au niveau provincial.

Donc, 5 630 567 électeurs moins les 10 586 électeurs des Iles-de-la-Madeleine donne 5 619 981 électeurs.

125 circonscriptions moins celle des Iles-de-la-Madeleine donne 124 circonscriptions.

5 619 981 électeurs divisés par 124 circonscriptions donnent 45 322 électeurs en moyenne.

Région d'Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec :

Cette région contenait 131 767 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 2.9 circonscriptions soit 3.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Abitibi :
Comprend les M.R.C. de La Vallée-de-l'Or et d'Abitibi. Sa population électorale en mars 2007 était de 48 744 électeurs.
- 2- Rouyn-Noranda-Témiscamingue :
Comprend la M.R.C. de Témiscamingue ainsi que la municipalité de Rouyn-Noranda. Sa population électorale en mars 2007 était de 43 003 électeurs.
- 3- Baie-James-Nunavik
Comprend la M.R.C. d'Abitibi-Ouest ainsi que la région administrative du Nord-du-Québec. Sa population électorale en mars 2007 était de 40 020 électeurs.

La nécessité d'enlever une circonscription dans cette région était devenu une urgence sur le plan de la démocratie.

Je sais qu'il existe à l'heure actuelle des débats autour de la création d'une circonscription d'exception englobant uniquement le Nunavik mais je ne crois pas qu'il revienne à la Commission d'effectuer ce travail qui relève à mon sens du domaine partisan et/ou politique.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, les trois circonscriptions proposées sont toutes situées entre 40 000 et 50 000 électeurs. TOUTES les M.R.C. et les grandes municipalités que sont Rouyn-Noranda et Val-d'Or voient leurs frontières respectées. De plus, les trois circonscriptions se retrouvent entièrement à l'intérieur de cette double région.

À la limite, la population électorale de Baie-James-Nunavik pourrait être augmentée au détriment d'Abitibi en lui transférant certaines municipalités situées au nord d'Amos, dans la M.R.C. d'Abitibi.

Région d'Outaouais-Laurentides :

Cette région contenait 635 553 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 14.0 circonscriptions soit 14.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- **Gatineau-Pontiac :**
Comprend les M.R.C de Pontiac, de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que les municipalités de Pontiac, La Pêche, Chelsea et Cantley. Sa population électorale en mars 2007 était de 46 534 électeurs.
- 2- **Aylmer :**
Comprend une partie de la ville de Gatineau délimitée comme suit : la Rivière-des-Outaouais, le Pont Alexandra, le Boulevard Saint-Laurent, la Promenade du Lac-des-Fée, le Chemin de la Mine, la limite entre les municipalités de Gatineau et de Chelsea et la limite entre les municipalités de Gatineau et de Pontiac. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 47 000 électeurs.
- 3- **Hull :**
Comprend une partie de la ville de Gatineau délimitée comme suit : la Rivière-des-Outaouais, le Pont Alexandra, le Boulevard Saint-Laurent, la Promenade du Lac-des-Fée, le Chemin de la Mine, la limite entre les municipalités de Gatineau et de Chelsea, la limite entre les municipalités de Gatineau et de Cantley, l'Avenue Gatineau, l'Autoroute -50- et la Rivière Gatineau. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 47 000 électeurs.
- 4- **Chapleau :**
Comprend une partie de la ville de Gatineau délimitée comme suit : l'Autoroute -50-, le Boulevard Labrosse, la rue Sanscartier et sa continuité et la Rivière des Outaouais. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 44 000 électeurs.
- 5- **Val-des-Monts :**
Comprend les municipalités de Val-des-Monts, Notre-Dame-de-la-Salette et l'Ange-Gardien ainsi qu'une partie de la ville de Gatineau délimitée comme suit : l'Avenue Gatineau, l'Autoroute -50-, le Boulevard Labrosse, la rue Sanscartier et sa continuité, la Rivière-des-Outaouais, la limite de la ville de Gatineau avec les M.R.C. de Papineau et des Collines de l'Outaouais. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 44 000 électeurs.

- 6- Argenteuil-Papineau :
Comprend les M.R.C. de Papineau et d'Argenteuil. Sa population électorale en mars 2007 était de 41 303 électeurs.
- 7- Labelle :
Comprend la M.R.C. d'Antoine-Labelle ainsi que les municipalités de Labelle, La Minerve, La Conception, Amherst, Brébeuf, Mont-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord, Huberdeau et Arundel. Sa population électorale en mars 2007 était de 41 746 électeurs.
- 8- Bertrand :
Comprend la M.R.C. des Pays-d'en-Haut ainsi que les municipalités de Barkmere, Montcalm, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Val-des-Lacs, Lanthier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Doncaster, Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin. Sa population électorale en mars 2007 était de 48 996 électeurs.
- 9- Saint-Jérôme :
Comprend la municipalité de Saint-Jérôme à l'exception des secteurs 3, 8, 9 et 10. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 45 000 électeurs.
- 10- Prévost :
Comprend les municipalités de Saint-Colomban, Prévost, Saint-Hippolyte, Sainte-Sophie et Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que les secteurs 3, 8, 9 et 10 de la ville de Saint-Jérôme. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 44 000 électeurs.
- 11- Mirabel :
Comprend les municipalités de Mirabel, Saint-Placide, Oka, Kanasatake, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet et Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Sa population électorale en mars 2007 était de 46 110 électeurs.
- 12- Deux-Montagnes :
Comprend les municipalités de Deux-Montagnes et Saint-Eustache. Sa population électorale en mars 2007 était de 45 231 électeurs.
- 13- Groulx :
Comprend les municipalités de Boisbriand, Sainte-Thérèse et Rosemère. Sa population électorale en mars 2007 était de 48 715 électeurs.
- 14- Blainville :
Comprend les municipalités de Blainville, Lorraine et Bois-des-Filion. Sa population électorale en mars 2007 était de 45 341 électeurs.

La population électorale de ces deux régions était clairement trop nombreuse pour ne pas y ajouter une circonscription, d'autant plus que l'Outaouais reçoit depuis plus d'une décennie des milliers de citoyens provenant des régions éloignées telles que l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Du côté des Laurentides c'est l'étalement urbain dans le sud de la région qui a fait exploser son nombre d'électeurs. Il ne faut surtout pas oublier que lors du prochain redécoupage, dans 10 ans, ces jeunes familles verront leurs enfants obtenir le droit de vote ce qui fera passer le nombre d'électeurs dans le même foyer de 2 à 3, 4 ou même 5 électeurs.

La circonscription d'Argenteuil-Papineau a déjà existée par le passé, sa population est homogène les liens économiques et sociaux en font une circonscription tout à fait logique.

Région de Lanaudière :

Cette région contenait 324 690 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 7.16 circonscriptions soit 7.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Terrebonne :
Comprend une partie de la municipalité de Terrebonne délimitée comme suit : la limite entre la ville de Terrebonne et les M.R.C. de Thérèse-de-Blainville, Rivière-du-Nord et Montcalm, la limite entre la ville de Terrebonne et la municipalité de Mascouche, l'Autoroute -25- et la Rivière-des-Mille-Iles. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 49 000 électeurs.
- 2- Masson :
Comprend la ville de Mascouche et une partie de la municipalité de Terrebonne délimitée comme suit : la Rivière-des-Mille-Iles, l'Autoroute -25-, la limite entre les municipalités de Terrebonne et de Mascouche, la limite entre la municipalité de Terrebonne et la M.R.C. de l'Assomption. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 45 000 électeurs.
- 3- Rousseau :
Comprend la M.R.C. de Montcalm ainsi que les municipalités de Rawdon, Chertsey, Entrelacs, Notre-Dame-de-la-Merci et le Territoire de Lac-des-Dix-Miles. Sa population électorale en mars 2007 était de 47 326 électeurs.
- 4- Berthier :
Comprend la M.R.C. de D'Autray à l'exception de la municipalité de Lavaltrie ainsi que la M.R.C. de Matawinie à l'exception des municipalités de Rawdon, Chertsey, Entrelacs, Notre-Dame-de-la-Merci et

le Territoire de Lac-des-Dix-Miles. Sa population électorale en mars 2007 était de 44 064 électeurs.

- 5- Joliette :
Comprend la M.R.C. de Joliette. Sa population électorale en mars 2007 était de 46 063 électeurs.
- 6- L'Assomption :
Comprend les municipalités de Saint-Sulpice, Lavaltrie, L'Assomption, L'Épiphanie ainsi que la partie de la municipalité de Repentigny située au nord de la Rivière l'Assomption. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 45 000 électeurs.
- 7- Repentigny :
Comprend les municipalités de Charlemagne ainsi que la partie de la municipalité de Repentigny située au sud de la Rivière l'Assomption. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 48 000 électeurs.

La région de Lanaudière est déjà en 2007 l'une des régions les plus désavantagées quand au nombre de circonscription versus le nombre d'électeurs. L'ajout d'une circonscription complète et non partielle est d'autant plus primordial qu'il est à prévoir que lors des deux prochaines élections, le nombre d'électeurs risque d'exploser avec l'arrivée de milliers de jeunes, actuellement adolescent, sur les listes électorales. La circonscription de Berthier mérite une attention particulière puisque son étendue, combinée à son nombre d'électeurs aussi élevé que les circonscriptions du sud, beaucoup plus compactes, la rende ingérable.

Région de Mauricie :

Cette région contenait 205 570 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 4.5 circonscriptions soit 5.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Maskinongé :
Comprend la M.R.C. de Maskinongé ainsi que la partie de la ville de Trois-Rivières située à l'ouest de l'autoroute -55-. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 44 000 électeurs.
- 2- Trois-Rivières :
Comprend la partie de la ville de Trois-Rivières située entre l'autoroute -55-, le boulevard des Chenaux, l'autoroute -40-, la rivière St-Maurice et le Fleuve St-Laurent. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 45 000 électeurs.

- 3- Champlain :
Comprend la partie de la ville de Trois-Rivières située entre l'autoroute -55-, le Boulevard des Chenaux, l'autoroute -40-, la rivière St-Maurice, le Fleuve St-Laurent, la limite entre la ville de Trois-Rivières et les municipalités de Champlain, St-Maurice, Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Étienne-des-Grès. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 43 000 électeurs.
- 4- St-Maurice :
Comprend la municipalité de Shawinigan. Sa population électorale en mars 2007 était de 42 021 électeurs.
- 5- Laviolette :
Comprend les M.R.C. de Les Chenaux et Mékinac ainsi que la municipalité de La Tuque et ses composantes défusionnées. Sa population électorale en mars 2007 était de 35 401 électeurs.

Région de Québec :

Cette région contenait 521 541 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 11.5 circonscriptions soit 11.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Portneuf :
Comprend la M.R.C. de Portneuf ainsi que la municipalité de St-Augustin-de-Desmaures. Sa population électorale en mars 2007 était de 49 267 électeurs.
- 2- Chauveau :
Comprend la M.R.C. de La-Jacques-Cartier ainsi que l'arrondissement de La-Haute-St-Charles de la ville de Québec. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 50 000 électeurs.
- 3- Charlevoix :
Comprend les M.R.C. de La-Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est. Sa population électorale en mars 2007 était de 42 189 électeurs.
- 4- Montmorency :
Comprend la M.R.C. de l'Ile-d'Orléans ainsi que les quartiers 5-1, 5-2, 5-4 et Chutes Montmorency de l'arrondissement de Beauport. Sa population électorale en mars 2008 était d'environ 48 000 électeurs.
- 5- Tashereau :
Comprend l'arrondissement de La Cité. Sa population électorale en mars 2007 était de 50 396 électeurs.

Pour le reste de la ville de Québec il m'est difficile voir impossible de proposer une carte équilibré puisque je n'ai pas les logiciels ou les cartes nécessaires. Il m'apparaît toutefois primordiale que les M.R.C. entourant Québec voient leurs limites respectées coûte que coûte. La proposition que je fais aujourd'hui démontre que ce n'est pas impossible.

Région du Saguenay-Lac-St-Jean :

Cette région contenait 213 086 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 4.7 circonscriptions soit 5.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Roberval :
Comprend les M.R.C. du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdeleine. Sa population électorale en mars 2007 était de 45 209 électeurs.
- 2- Lac-Saint-Jean :
Comprend la M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est. Sa population électorale en mars 2007 était de 40 011 électeurs.
- 3- Dubuc :
Comprend la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay ainsi que la partie de la ville de Saguenay située au nord de la rivière Saguenay et l'arrondissement de La Baie. Sa population électorale en mars 2007 était de 44 725 électeurs.
- 4- Chicoutimi :
Est identique à la proposition de la Commission.
- 5- Jonquière :
Est identique à la proposition de la Commission.

Région de la Côte-Nord :

Cette région contenait 70 590 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 1.6 circonscriptions soit 2.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- René-Lévesque :
Comprend les M.R.C. de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan. Sa population électorale en mars 2007 était de 34 480 électeurs.

- 2- Duplessis :
Comprend les M.R.C. de Sept-Rivières, Minganie, Caniapiscau et Basse-Côte-Nord. Sa population électorale en mars 2007 était de 36 534 électeurs.

À l'image de la Gaspésie, la région de la Côte-Nord commence à être problématique au niveau de la carte électorale. Cependant il n'est pas encore nécessaire à mon avis d'envisager de retirer des municipalités à Charlevoix pour les ajouter sur la Côte-Nord. Considérant les investissements massifs dans le domaine de la métallurgie tant à Baie-Comeau qu'à Sept-Iles et Port-Cartier, on peut facilement s'attendre à ce que la population ne diminue pas, voire qu'elle augmente un peu.

Région de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine :

Cette région contenait 76 640 électeurs en mars 2007 (10 586 pour les Iles-de-la-Madeleine). Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 1.5 circonscriptions soit 3 si on considère la circonscription protégée des Iles-de-la-Madeleine.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Bonaventure :
Comprend les M.R.C. d'Avignon et de Bonaventure ainsi que les municipalités de Port-Daniel-Gascons et de Chandler. Sa population électorale en mars 2007 était de 35 287 électeurs.
- 2- La Côte-de-Gaspé :
Comprend les M.R.C. de La Côte-de-Gaspé et de la Haute-Gaspésie ainsi que les municipalités de Percé, Ste-Thérèse-de-Gaspé et Grande-Rivière dans la M.R.C. du Rocher-Percé et les municipalités de Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Jean-de-Cherbourg, Sainte-Félicité, Saint-Adelme et Saint-René-de-Matane ainsi que le T.N.O. de Rivière-Bonjour. Sa population électorale en mars 2007 était de 34 853 électeurs.
- 3- Les Iles-de-la-Madeleine :
Est identique à l'actuelle circonscription. Sa population électorale en mars 2007 était de 10 586 électeurs.

Région du Bas-Saint-Laurent :

Cette région contenait 157 335 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 3.5 circonscriptions soit 3.5 circonscriptions.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Matapédia-Matane :
Comprend les M.R.C. de La Mitis et de Matapédia ainsi que les municipalités de Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Saint-Léandre, Ste-Paule et Matane. Sa population électorale était en mars 2007 de 43 867 électeurs.
- 2- Rimouski :
Comprend la M.R.C. de Rimouski-Neigette. Sa population électorale était en mars 2007 de 42 195 électeurs.
- 3- Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les-Basques :
Comprend les M.R.C. de Rivière-du-Loups, de Témiscouata et de Les Basques. Sa population électorale en mars 2007 était de 50 229 électeurs.
- 4- Montmagny-L'Islet-Kamouraska :
Voir Chaudière-Appalaches.

Région de Chaudière-Appalaches :

Cette région contenait 307943 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 6.8 circonscriptions soit 6.5 circonscriptions.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Lotbinière :
Comprend les M.R.C. de Lotbinière et de la Nouvelle-Beauce. Sa population électorale en mars 2007 était de 46 117 électeurs.
- 2- Frontenac :
Comprend la M.R.C. de L'Amiante ainsi que les municipalités de Saint-Jules, Tring-Jonction, Saint-Séverin, Saint-Frédéric, Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Joseph-de-Beauce. Sa population électorale en mars 2007 était de 41 006 électeurs.
- 3- Beauce :
Comprend la M.R.C. de Beauce-Sartigan ainsi que les municipalités de Saint-Victor-de-Tring, Saint-Alfred, Beauceville et Saint-Odilon-de-Cranbourne. Sa population électorale en mars 2007 était de 46 202 électeurs.
- 4- Chutes-de-la-Chaudière :
Est identique à l'actuelle circonscription. Sa population électorale en mars 2007 était de 51 595 électeurs.

- 5- Lévis :
Est identique à l'actuelle circonscription. Sa population électorale en mars 2007 était de 50 733 électeurs.
- 6- Bellechasse :
Comprend les M.R.C. de Bellechasse et de les Etchemins. Sa population électorale en mars 2007 était de 40 033 électeurs.
- 7- Montmagny-l'Islet-Kamouraska :
Comprend les M.R.C. de Montmagny, de l'Islet et de Kamouraska. Sa population électorale en mars 2007 était de 50 719 électeurs.

Région de Centre-du-Québec :

Cette région contenait 172 264 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 3.8 circonscriptions soit 4 circonscriptions.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Arthabaska :
Comprend les municipalités de Victoriaville, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Warwick, Tingwick, Saint-Rémi-de-Tingwick, Chesterville, Notre-Dame-de-Ham, Ham-Nord et Saints-Martyrs-Canadiens. Sa population électorale en mars 2007 était de 40 609 électeurs.
- 2- Bécancour-l'Érable :
Comprend les M.R.C. de Bécancour et de l'Érable ainsi que les municipalités de Chester-Est, Daveluyville, Kingsey Falls, Maddington, Norbertville, Saint-Albert, Sainte-Anne-du-Sault, Sainte-Clothilde-de-Horton, Sainte-Élisabeth-de-Warwick, Sainte-Séraphine, Saint-Louis-de-Blandford, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Saint-Rosaire, Saint-Samuel et Saint-Valère. Sa population électorale en mars 2007 était de 42 901 électeurs.
- 3- Drummond :
Comprend la partie de la ville de Drummondville située à l'ouest de la rivière St-François. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 47 000 électeurs.
- 4- Nicolet-Yamaska :
Comprend la M.R.C. de Nicolet-Yamaska ainsi que la M.R.C. de Drummond à l'exception de la circonscription proposée de Drummond. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 42 000 électeurs.

Région des Cantons-de-l'Est :

Cette région contenait 226 257 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 5 circonscriptions soit 5 circonscriptions.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Mégantic-Les Sources :
Comprend les M.R.C. du Granit, du Haut-Saint-François et des Sources. Sa population électorale en mars 2007 était de 44 647 électeurs.
- 2- Orford-Coaticook :
Comprend les M.R.C. de Memphrémagog et de Coaticook. Sa population électorale en mars 2007 était de 48 948 électeurs.
- 3- Richmond :
Comprend la M.R.C. du Val-Saint-François ainsi que l'arrondissement Rock-Forest-Saint-Élie-Deauville de la ville de Sherbrooke. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 48 000 électeurs.
- 4- Sherbrooke :
Comprend l'arrondissement de Jacques-Cartier ainsi que l'arrondissement de Mont-Bleu situé à l'ouest du boulevard Belvédère. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 44 000 électeurs.
- 5- Saint-François :
Comprend les arrondissements de Brompton, Fleurimont et Lennoxville ainsi que l'arrondissement Mont-Bleu situé à l'est du boulevard Belvédère. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 43 000 électeurs.

Région de la Montérégie :

Cette région contenait 1 027 768 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 22.6 circonscriptions soit 22 circonscriptions.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Richelieu :
Comprend la M.R.C. du Bas-Richelieu ainsi que la municipalité de Contrecoeur. Sa population électorale en mars 2007 était de 45 361 électeurs.

- 2- Johnson :
Comprend la M.R.C. d'Acton ainsi que les municipalités de Shefford, Warden, Waterloo, Saint-Joachim-de-Shefford, Roxton Pond et Sainte-Cécile-de-Milton dans la M.R.C. de la Haute-Yamaska ainsi que les municipalités de Saint-Bernard-de-Michauville, Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Hugues, Saint-Bernabé-Sud, Saint-Simon, Saint-Liboire, Saint-Dominique, Saint-Pie, Saint-Damase, Sainte-élène-de-Bagot et Saint-Valérien-de-Milton dans la M.R.C. des Maskoutins. Sa population électorale en mars 2007 était de 41 257 électeurs.
- 3- Granby :
Comprend la Ville de Granby. Sa population électorale en mars 2007 était de 46 554 électeurs.
- 4- Brome-Missiquoi :
Comprend la M.R.C. de Brome-Missiquoi ainsi que les municipalités de Saint-Alphonse et Bromont. Sa population électorale en mars 2007 était de 42 708 électeurs.
- 5- Iberville :
Comprend la M.R.C. de Rouville ainsi que la M.R.C. du Haut-Richelieu à l'exception de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Sa population électorale en mars 2007 était de 41 827 électeurs.
- 6- Saint-Jean :
Comprend une partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu correspondant aux anciennes municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu, Iberville et Saint-Athanase. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 45 000 électeurs.
- 7- Chambly :
Comprend les municipalités de Carignan, Chambly, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 51 000 électeurs.
- 8- Borduas :
Comprend les municipalités de Saint-Jean-Baptiste, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Beloeil, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Charles-de-Richelieu, Saint-Marc-de-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Antoine-de-Richelieu. Sa population électorale en mars 2007 était de 46 745 électeurs.

- 9- Verchères :
Comprend les municipalités de Verchères, Calixa-Lavallée, Varennes, St-Amable et Sainte-Julie. Sa population électorale en mars 2007 était de 46 721 électeurs.
- 10- La Prairie :
Comprend les municipalités de La Prairie, Saint-Philippe, Saint-Mathieu ainsi qu'une partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu correspondant aux anciennes municipalités de Saint-Luc et de l'Acadie. Sa population électorale était en mars 2007 d'environ 44 000 électeurs.
- 11- Roussillon :
Comprend les municipalités de Sainte-Catherine, Saint-Constant, Delson et Candiac. Sa population électorale en mars 2007 était de 45 868 électeurs.
- 12- Châteauguay :
Comprend les municipalités de Léry, Châteauguay, Mercier, Saint-Isidore ainsi que la communauté Mohawk de Kahnawake. Sa population électorale en mars 2007 était de 44 168 électeurs.
- 13- Huntingdon-Napierville :
Comprend les M.R.C. des Jardins-de-Napierville et du Haut-Saint-Laurent ainsi que les municipalités de Saint-Urbain-Premier, Sainte-Martine, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Stanislas-de-Kotska. Sa population électorale était en mars 2007 de 40 898 électeurs.
- 14- Beauharnois-Salaberry :
Comprend les municipalités de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield. Sa population électorale en mars 2007 était de 40 354 électeurs.
- 15- Soulanges :
Comprend les municipalités de Rivière-Beaudette, Saint-Zotique, Les Coteaux, Saint-Télesphore, Saint-Polycarpe, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Clet, Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Pointe-des-Cascades, Saint-Lazare, Hudson, Sainte-Marthe, Très-Saint-Rédempteur, Rigaud et Pointe-Fortune. Sa population électorale en mars 2007 était de 44 223 électeurs.
- 16- Vaudreuil :
Comprend les municipalités de Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, L'Île-Cadioux, Terrasse-Vaudreuil, Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Sa population électorale en mars 2007 était de 44 743 électeurs.

Il y a suffisamment d'électeurs dans les municipalités de Brossard, Saint-Lambert, Longueuil et Boucherville pour y créer 6 circonscriptions urbaines d'environ 46 000 électeurs. Je n'ai malheureusement pas les outils pour le faire mais un transfert d'électeurs de Taillon et Vachon vers Boucherville pourrait peut-être suffire à créer ce nouveau comté.

Région de Laval :

Cette région contenait 270 261 électeurs en mars 2007. Ce chiffre divisé par la moyenne nationale de 45 322 électeurs donne donc 6 circonscriptions soit 6 circonscriptions.

Les circonscriptions proposées sont les suivantes :

- 1- Fabre :
Comprend la partie de la ville de Laval située au nord de l'Avenue des Bois, de l'autoroute -440- et à l'ouest du boulevard Curé-Labelle et de l'autoroute -15-. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 46 000 électeurs.
- 2- Chomedey :
Comprend la partie de la ville de Laval situé au sud de l'Avenue des Bois, e l'autoroute -440- et à l'ouest du Boulevard Curé-Antoine-Labelle. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 50 000 électeurs.
- 3- Vimont :
Comprend la partie de la ville de Laval délimitée comme suit. L'autoroute -15- à l'ouest, le boulevard Dagenais, le boulevard des Laurentides et le boulevard Saint-Elzéar au sud, l'autoroute -19- à l'est et la rivière des Mille-Iles au nord. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 44 000 électeurs.
- 4- Mille-Iles :
Comprend la partie de la ville de Laval située à l'est de l'autoroute -19-. Sa population électorale en mars 2007 était d'environ 42 000 électeurs.
- 5- Laval-des-Rapides :
Comprend la partie de la ville de Laval délimitée comme suit. L'autoroute -19- à l'est, le boulevard St-Martin au nord, l'autoroute -15- à l'ouest et la rivière des Prairies au sud.
- 6- Renaud :
Comprend la partie de la ville de Laval délimitée comme suit. L'autoroute -19-, le boulevard Saint-Martin, l'autoroute -15-, la rivière des Prairies, le boulevard Curé-Labelle, l'autoroute -15-, le boulevard Dagenais, le boulevard des Laurentides et le boulevard Saint-Elzéar. Sa population lectorale en mars 2007 était d'environ 45 000 électeurs.

Bien que l'ajout d'une sixième circonscriptions soit devenu une urgence sur le plan démocratique à Laval, cet ajout ne peut pas se faire n'importe comment. Laval a une vie de quartier très importante et la proposition de la commission semble malheureusement ne pas prendre en compte cette réalité. De plus, les circonscriptions que vous proposez dans ce qu'on pourrait appeler le « nord » de l'île, ont toutes des populations électorales BEAUCOUP plus basses que celles de Chomedey et Laval-des-Rapides.

L'ouverture du métro à Laval et les projets densification immobilière qui sont actuellement en construction vont rapidement pousser ces deux circonscriptions au-delà de la limite maximale. C'est pourquoi je propose que la nouvelle circonscription lavalloise soulage les circonscriptions de Laval-des-Rapides et de Chomedey d'une partie de leurs électeurs. La proposition que je vous propose aujourd'hui n'est pas nouvelle puisqu'il s'agit de la même proposition que celle déposée en 2001 à Laval, par moi-même!

Île-Jésus Proposition du rapport préliminaire



